

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2026**

Présents :

M.M Philippe **CHALLANT**, Éric **JACQUEL**,
Thierry **CHANSON**, Marc **VOILAND**, Philippe
CARLIN, Estéban **ESTIENNE**, Joseph **GEBEL**

Mmes Juliette **EME**, Véronique **CLÉMENT**,
Joëlle **MARS**, Sophie **VOILAND**, Cécile
ROUSSEAU

Procurations :

Mme Brigitte **COUET** à Éric **JACQUEL**
M. Alexis **COUTURIER** à M. Estéban **ESTIENNE**
Mme Sandrine **FOLLOT-ZANON** à M. Joseph
GEBEL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire
désigne à l'unanimité,**

- Monsieur Marc **VOILAND** a été nommé secrétaire de séance.



2 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, adopte à l'unanimité,

- Le Procès-verbal de la séance du 22 juin 2026.



3 - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°20/26 du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

➤ Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) depuis le 22 juin 2026

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface	Propriété Bâtie : B Non Bâtie : NB
090093 260007	M. et Mme K-N	4 rue du Malsaucy	D 69 D 70 D 71 D 833	553 m ² 370 m ² 4 868 m ² 3 522 m ²	B
090093 260008	M. H Mme. E	16 rue de la Pouchotte	AC 8 AC 9	2 064 m ² 259 m ²	B
090093 260009	Mme. W	5 Impasse Bardot	AD 60	731 m ²	B

➤ Concessions de cimetière depuis le 23 avril 2026 :

Nom	Objet	Emplacement	Durée	Montant
Mme. L	Dispersion cendres	Jardin du souvenir	-	65 €
M. V	Renouvellement concession	Colombarium	15 ans	780 €
Mme. D	Renouvellement concessions	Cimetière	30 ans	500 €
Mme. T	Nouvelle concession	Cimetière	30 ans	250 €
M. N	Nouvelles concessions	Cimetière	15 ans	300 €

➤ Décision modificative n°01 du budget 2026 (fongibilité des crédits 2026 cf. délibération n°26/26 du 23/04/26)

Section de fonctionnement

Chapitre - article Désignation	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 – 615231 – Entretien et réparations sur voies	2 160.00 €			
Chapitre 014 - 74119 – Reversement DGF des communes				2 160.00 €

Le Conseil Municipal prend acte du présent compte-rendu.



4 - Demandes de subvention auprès du Grand Belfort au titre du fond d'aide aux communes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération met à disposition de la commune une enveloppe de 120 000 € à utiliser sur des projets communaux (dans la limite du respect des règles de financement) durant le mandat 2026-2032. Des travaux sont prévus au budget de l'exercice 2026. A ce titre, des dossiers de demande de subventions vont être déposés auprès de GBCA au titre du fonds d'aide aux communes.

➤ Travaux de rénovation du bâtiment de l'accueil périscolaire.

Au titre de l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et du personnel du service périscolaire, il est proposé d'engager des travaux d'intérieurs au sein du bâtiment accueillant le périscolaire (garderie). Les travaux consistent en la rénovation des espaces de circulation et de la cage d'escalier par la création de plafonds permettant une isolation thermique et acoustique.

Le coût des travaux s'élève à **8 890.00€ HT**.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
Installation d'un plafond démontable dalles 60x60 avec isolation 100mm	8 890.00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u>	2 667.00 €	30%
Installation de plafonds (au -dessus des escaliers) + isolation		DETR 2026		
Reprise des murs + pose enduits et installation crépis intérieur + peinture		Grand Belfort Communauté d'Agglomération (fonds aide aux communes)	3 111.50 €	35 %
Peinture des plinthes Protection et divers		<u>Autofinancement</u> Fonds propres	3 111.50 €	35 %
TOTAL :	8 890.00 €	TOTAL :	8 890.00 €	100 %



➤ Travaux de dévoiement de collecteur eaux pluviales – 68 rue de Valdoie.

Dans le cadre du projet de construction du futur bâtiment accueillant l'établissement POULAILLON, des travaux préalables de remplacement et dévoiement du collecteur public d'eaux pluviales sont nécessaires.

Le coût total des travaux s'élève **13 975.00 € H.T** soit un montant total de **16 770€ T.T.C.**

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
Terrassement mécanique + démolition et évacuation du déblais	13 975.00 €	Grand Belfort Communauté d'Agglomération (fonds aide aux communes)	6 987.50 €	50%
Fourniture et pose de gravillons, graves concassées et remblaiement des fouilles				
Fourniture et pose de tube annelé diamètre 800		<u>Autofinancement</u> Fonds propres	6 987.50 €	50 %
Pose regard de visite.				
TOTAL :	13 975.00 €	TOTAL:	13 975.00 €	100 %



➤ Travaux de réfection des sols de la salle des fêtes – Maison Bardy.

Dans un contexte d'amélioration et la mise en valeur des équipements communaux, il est nécessaire d'engager des travaux de réfection des sols de la grande et la petite salle de la Maison Bardy. Ces travaux consistent, pour la grande salle au ponçage, à la vitrification et l'application d'un vernis sur le parquet. Quant à la petite salle, le sol est entièrement remis en état par la pose de lames PVC (adaptées à la nature et à l'usage du sol).

Le coût total des travaux s'élève **13 371.00 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
<u>Grande salle :</u> Ponçage du parquet et vitrification / vernissage <u>Petite salle :</u> Pose de lames PVC clipsables effet parquet + installation plinthes Rabotage des portes et pose de barres de seuil	7 850.00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u> Département Aide aux communes	5 000.00 €	37.40 %
	5 521.00 €	Grand Belfort Communauté d'Agglomération (fonds aide aux communes) <u>Autofinancement</u> Fonds propres	4 185.50 € 4 185.50 €	31.30 % 31.30 %
TOTAL :	13 371.00 €	TOTAL :	13 371.00 €	100 %



➤ Travaux de rénovation du logement communal F4 – 19 Grande rue.

La Commune poursuit ses opérations de rénovation des logements communaux afin de garantir des conditions de logement conformes (électricité) et d'améliorer le confort des occupants (remplacement de la cuisine).

Le coût total des travaux s'élève **7 242.83 € H.T** soit un montant total de **8 591.35 € T.T.C.**

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
Mise aux normes électriques Remplacement prises de courant	2 715.60 €	Grand Belfort Communauté d'Agglomération (fonds aide aux communes)	3 621.41 €	50 %
Meubles cuisine	3 090.19 €			
Électroménagers cuisine (plaque, hotte, four)	437.04 €			
Pose cuisine	1 000,00 €	Autofinancement Fonds propres	3 621.41 €	50 %
TOTAL :	7 242.83 €	TOTAL :	7 242.83 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les opérations proposées ci-dessus ainsi que les plans de financement prévisionnels,
- Charge Monsieur le Maire de présenter les demandes de subvention auprès du Grand Belfort au titre l'aide aux communes 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



5 - Demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort au titre de l'aide aux communes 2027 (Aménagement de la grande salle de la Maison Bardy)

La commune souhaite engager des travaux d'aménagement de la grande salle de la Maison Bardy visant à améliorer le confort des usagers, la sécurité des personnes et la qualité de l'éclairage tout en maîtrisant les consommations énergétiques.

Le projet porte sur l'amélioration du traitement acoustique de la salle (installation de panneaux), la modernité de l'éclairage (technologie LED) et la mise en place d'un système d'alarme incendie adapté aux caractéristiques de l'équipement (borne GSM).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **30 223.70 € H.T soit 36 280.44 € T.T.C.**

Afin de financer ce projet, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département, au titre de l'aide aux communes 2027.

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
Traitement acoustique Pose panneaux plafond, rampants, murs 1795 x 600	27 105.70 €	<u>Aides publiques sollicitées</u> Conseil Départemental Au titre du fonds d'aide aux communes	15 116.85 €	50 %
<u>Remplacement éclairage</u> 12 luminaires LED 26 W 4000k	2 264.00 €	<u>Autofinancement</u> Fonds propres	15 116.85 €	50 %
<u>Alarme type 4 incendie</u> Transmetteur tél GSM 4G	864.00 €			
TOTAL :	30 223.70 €	TOTAL :	30 223.70 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération proposée ci-dessus ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- charge Monsieur le Maire de présenter une demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort au titre l'aide aux communes 2027,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6 - Demande de subvention de l'association « l'Arche de Noé » - SPA de Belfort

Par courriel du 26 août 2026, l'association « l'Arche de Noé » - SPA de Belfort sollicite une subvention de 250€. Cette association a pour but de recueillir, soigner, identifier, stériliser et faire adopter des animaux abandonnés ou maltraités.

Cette subvention permettrait de contribuer au financement des soins vétérinaires, de l'alimentation, de l'entretien des nouvelles installations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- décide d'octroyer une subvention de 250 euros à l'association « l'Arche de Noé » - SPA de Belfort,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2026.



7 - Convention avec le Département relative à l'organisation conjointe de la projection d'un film d'animation dans le cadre des Petites Entrevues 2026

Dans le cadre du festival les Petites Entrevues qui se déroulera du 21 au 28 octobre 2026, le Département du Territoire de Belfort propose l'organisation conjointe avec la commune de Sermamagny, d'une projection d'un film d'animation intitulé « le Voyage dans la Lune ».

Cet évènement, à destination du jeune public, aura lieu le mercredi 21 Octobre 2026 à 15h (durée 1h20).

Pour le bon déroulement de la séance, la commune met gratuitement à disposition du Département, la grande salle de la Maison Bardy.

A l'issue de la projection, un goûter sera offert par la commune aux enfants et accompagnateurs présents.

Une convention formalise l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention relative à l'organisation conjointe de la projection d'un film d'animation « le Voyage dans la lune » dans le cadre des Petites Entrevues,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.



8 - Convention avec le Département relative au fonctionnement de la Médiathèque Municipale

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque municipale est un service administratif et culturel qui contribue aux loisirs et à l'information de tous les publics. Elle participe au développement culturel, social et économique de la commune et du département, ce, conformément au schéma de développement de l'action culturelle de proximité et de lecture publique du Territoire de Belfort.

La médiathèque départementale du Territoire de Belfort, les médiathèques intercommunales et les médiathèques municipales de tous types, ainsi que les points de lecture (maison de retraite, centre de loisirs, PMI...), forment le « réseau départemental des médiathèques du Territoire de Belfort ».

C'est pourquoi, le Département, par sa médiathèque départementale, met à disposition de la commune, pour une meilleure gestion de la médiathèque municipale, des prestations définies dans la convention. En contrepartie, la commune s'engage à veiller au développement et à garantir le bon fonctionnement de sa médiathèque municipale, membre du réseau départemental des médiathèques du Territoire de Belfort.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat avec le Département pour le fonctionnement de la Médiathèque Municipale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.



9 - Révision du montant du loyer d'un appartement communal au 19 Grande rue

Par délibération n°73/22 du Conseil Municipal du 11 octobre 2022, il a été voté les montants des loyers des appartements nouvellement acquis par la Commune.

Monsieur le Maire propose de réviser le montant du loyer de l'appartement F4 situé à l'étage de l'immeuble communal du 19 Grande rue comme suit :

Logement / local	Surface	Montant du loyer actuel	Proposition loyer révisé	Montant actuel des charges	Montant révisé des charges
Appartement n°4 F4 étage	87,22 m ² (SH 63,07 m ²)	590 €	620 €	20 €	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la révision du loyer de l'appartement F4 étage au 19 Grande rue pour un montant mensuel de 620 € et un montant de 30 € pour les charges,
- Précise que le loyer sera révisé annuellement selon l'indice trimestriel de références des loyers (IRL) publié par l'INSEE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



10 - Convention de servitude avec la société FREE pour le passage de câbles optiques sur la parcelle communale cadastrée D1097, lieudit « Pres du Moulin des Champs »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de la société FREE pour obtenir une servitude de passage en vue de la mise en place, sous ou sur le sol de la parcelle communale cadastrée D1097 située « Pres du Moulin des Champs », de fourreaux permettant le passage de câbles optiques et d'équipements techniques.

Cette liaison optique se ferait sur toute la longueur de la parcelle soit 150m avec une profondeur de 80cm et une largeur de 40cm.

La conclusion d'une convention de passage formalise ces dispositions, pour une durée initiale de 12 ans. Au-delà de son terme, la convention se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de 10 ans.

La présente convention est conclue à titre gratuit pour toute sa durée, renouvellement compris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions :

- Accorde à FREE une servitude pour le passage de câbles optiques sur la parcelle communale cadastrée D1097, lieudit « Pres du Moulin des Champs »,
- Rejette la proposition de FREE que la convention soit conclue à titre gratuit c'est-à-dire sur le principe que FREE ne soit donc redevable d'aucune redevance ou somme de quelque nature que ce soit au titre de la présente convention.,
- Décide de fixer une redevance d'un montant calculé sur la base du plafond des redevances télécoms publié annuellement – dont les modalités tiennent compte de l'artère en € / km – le type d'artère : en souterrain – domaine public non routier communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Questions Diverses

Opération brioches du 7 au 11 Octobre 2026

L'Adapei du Territoire de Belfort recherche des bénévoles pour son opération brioches 2026.

Vous souhaitez donner un peu de votre temps en vendant des brioches en porte à porte dans votre quartier, votre entreprise, en grandes surfaces..., contactez l'association au 03 84 90 84 90 ou par mail à contact@adapei90.fr.



Curage des fossés

A partir du 19 octobre 2026, l'entreprise HUSSON pour le compte de Grand Belfort, procédera au curage des fossés dans les rues d'Éloie, de la Levée, de la Chamarre, de l'Égalité, Lallemand et Impasse Garret.



Vente de fleurs

Le vendredi 30 octobre 2026, de 9h30 à 12h30, le lycée agricole vendra des fleurs pour la Toussaint sur la place du marché (à côté du chalet à œufs).



Reprise des activités de la section des Jeux-dis

La section des Jeux-dis reprend ses activités le **Jeudi de 14h00 à 17h30**, dans la Grande Salle de la Maison Bardy.

Cette section est ouverte à toutes et à tous.

Vous pourrez jouer à différents jeux de cartes (tarot, belotte,...)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Monsieur Serge GRASSELER au 06.09.96.81.05



Projection d'un film d'animation en partenariat entre la médiathèque départementale et la médiathèque de Sermamagny

Dans le cadre du festival les Petites Entrevues qui se déroulera du 21 au 28 octobre 2026, le Département du Territoire de Belfort propose l'organisation conjointe avec la commune de Sermamagny, d'une projection d'un film d'animation intitulé « le Voyage dans la Lune ».

Cet évènement, à destination du jeune public, aura lieu **le mercredi 21 Octobre 2026 à 15h (durée 1h20) à la maison Bardy**.

A l'issue de la projection, un goûter sera offert par la commune aux enfants.

Inscription et renseignements auprès de

Josée à la médiathèque au

03.84.56.02.39.



Cérémonie de commémoration du 11 Novembre

Les habitants de la commune sont invités à participer à la cérémonie de Commémoration de la fête de la Victoire qui sera célébrée le **Mercredi 11 Novembre 2026 à 16 heures 30**, place du Monument aux Morts.

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.



Service Public de la Rénovation de l'Habitat proposé par Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Le Grand Belfort vous accompagne pour vos travaux de rénovation.

Vous envisagez des travaux de rénovation mais ne savez pas par où commencer ? Depuis 2025, le Grand Belfort met à votre disposition un service entièrement gratuit : le Service public de la rénovation de l'habitat.

Ouvert à tous les habitants, il vous offre un accompagnement personnalisé pour définir votre projet, faciliter vos démarches administratives, identifier les aides financières disponibles et choisir des prestataires de confiance tout en vous protégeant des démarchages commerciaux frauduleux.

Ce service s'appuie sur l'expertise de l'association Gaïa Énergie, dont les conseillers sont à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

Un projet, une question ? Ne perdez plus de temps, faites-vous accompagner en contactant Gaïa Énergie.

Info +
Gaïa énergies, 164 avenue Jean Jaurès
03 84 21 10 69
contact@gaia-energies.org

